



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.548/12



PNUE



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

25 avril 2023
Français
Original : Anglais

Seizième Réunion des Points Focaux ASP/DB

Malte, 22-24 mai 2023

Point 6 de l'ordre du jour : Conservation des sites d'intérêt écologique particulier

6.1. Rapport du Président du Groupe ad hoc d'experts pour les aires marines protégées en Méditerranée (AGEM) sur les travaux du groupe durant la période biennale 2022-2023

6.1.1. Elaboration d'un cadre d'évaluation et de suivi pour la Stratégie régionale pour les AMCP et les AMCE en Méditerranée pour l'après-2020

Projet de Cadre d'évaluation et de suivi pour la Stratégie régionale pour les AMCP et les AMCE en Méditerranée pour l'après-2020

Note :

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des États, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2023 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranée (PNUE/PAM)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
E-mail: car-asp@spa-rac.org

Projet de Cadre d'évaluation et de suivi pour la Stratégie régionale pour les AMCP et les AMCE en Méditerranée pour l'après-2020

I. Contexte

1. Lors de leur CdP 22 (Antalya, Türkiye, 7-10 décembre 2021), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone :
 - ont adopté la Stratégie régionale pour les aires marines et côtières protégées (AMCP) et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) en Méditerranée pour l'après-2020 (Stratégie pour les AMCP et les AMCE pour l'après-2020); et
 - ont demandé au SPA/RAC d'élaborer un cadre d'évaluation et de suivi (CES) pour la stratégie, avec le soutien technique du Groupe ad hoc d'experts pour les aires marines protégées en Méditerranée (AGEM), en utilisant dans la mesure du possible les outils de suivi existants dans la région, en particulier ceux établis dans le cadre du PNUE/PAM-Convention de Barcelone ainsi que dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD), du Cadre de la biodiversité pour l'après-2020 et le suivi des objectifs connexes.

II. Orientations pour l'élaboration du Cadre d'évaluation et de suivi

2. Lors de sa troisième réunion (téléconférence, 1er mars 2022), l'AGEM a demandé au SPA/RAC de préparer un bilan des données et des ressources disponibles, y compris concernant les exigences en matière de rapports, les indicateurs et les données dans le cadre :
 - du Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO) ;
 - du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et critères d'évaluation connexes (IMAP) ;
 - du Système de rapport de la Convention de Barcelone (BCRS) ;
 - des processus de la Stratégie de l'Union européenne (UE) en faveur de la biodiversité ;
 - des rapports de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ;
 - du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal pour l'après-2020 de la CDB ;
 - des Objectifs de développement durable (ODD) ;
 - de la contribution des mers régionales au Cadre mondial de la biodiversité ; et
 - de l'avant-projet des indicateurs, des objectifs à mi-parcours et des objectifs finaux de la stratégie AMCP-AMCE (rédigé en 2021 au cours du processus d'élaboration de la stratégie).
3. L'AGEM a également suggéré d'aligner, le cas échéant, le cadre d'évaluation et de suivi sur les travaux en cours concernant les indicateurs d'efficacité de la gestion dans le réseau de aires protégées Natura 2000 de l'UE.
4. L'AGEM a recommandé que le cadre d'évaluation et de suivi soit axé sur une exigence minimale d'indicateurs afin de garantir un suivi efficace des objectifs et des réalisations de la stratégie, et a recommandé aussi d'impliquer les Points focaux ASP/DB dès les premières étapes de son développement.
5. L'AGEM a convenu d'établir un groupe de travail dédié à l'évaluation et au suivi (WG-E&M), formé de membres volontaires, pour se concentrer sur le développement du CES, avant de le valider au sein de l'ensemble du groupe.

III. Elaboration du Cadre d'évaluation et de suivi

6. Après l'adoption par la CdP 15 de la CDB (Montréal, Canada, 7-19 décembre 2022) du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal ainsi que du Cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, le SPA/RAC a été en mesure de compiler un document de support complet pour aider les membres du groupe de travail de l'AGEM à discuter et à développer le Cadre d'évaluation et de suivi pour la Stratégie régionale pour les AMPC et les AMCE en Méditerranée pour l'après-2020.
7. Deux réunions du groupe de travail WG-E&M de l'AGEM ont eu lieu le 31 mars 2023 et le 5 avril 2023, par téléconférence, et ont permis d'élaborer un projet de Cadre d'évaluation et de suivi. Le projet a été diffusé pour examen et approbation par tous les membres de l'AGEM, avant d'être soumis par le Secrétariat à une consultation informelle avec les Points focaux ASP/DB (téléconférence, 18 avril 2023).
8. Le projet de Cadre d'évaluation et de suivi de la Stratégie régionale pour les AMCP et les AMCE en Méditerranée pour l'après-2020 qui en résulte est soumis à la présente réunion pour examen et approbation.
9. Le projet de Cadre d'évaluation et de suivi figure dans le Tableau 1 ci-dessous. Le cadre aura le format d'un Appendice II qui sera joint à la Stratégie régionale pour les AMCP et les AMCE pour l'après-2020, adoptée par la CdP 22.

Tableau 1 : Appendice II – Projet de Cadre d'évaluation et de suivi pour la Stratégie régionale pour les AMCP et les AMCE en Méditerranée pour l'après-2020, y compris les indicateurs, les objectifs à mi-parcours et les objectifs finaux.

Produit	Indicateur	Objectif à mi-parcours 2026	Objectif final 2030	Moyens de vérification
L'objectif global de la stratégie : D'ici à 2030, au moins 30 pour cent de la mer Méditerranée sera protégée et conservée grâce à des systèmes bien connectés, écologiquement représentatifs et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, assurent un équilibre géographique adéquat, en mettant l'accent sur les zones particulièrement importantes pour la biodiversité				
--	% de couverture de la mer Méditerranée en AMCP et AMCE	15% de la mer Méditerranée	30% de la mer Méditerranée	Base de données MAPAMED ¹
Résultat stratégique 1 : Les mécanismes de gouvernance pour les AMCP et les AMCE sont inclusifs et efficaces pour obtenir des résultats en matière de conservation et de moyens de subsistance				
Produit 1.1 : Les cadres juridiques et les arrangements institutionnels des AMCP et des AMCE offrent des possibilités de gestion participatives	Nombre de Parties contractantes dont les cadres juridiques et les arrangements institutionnels des AMPC offrent des possibilités de gestion participative.	11 États Parties contractantes à la Convention de Barcelone	Tous les États Parties contractantes à la Convention de Barcelone	Rapports nationaux
	Nombre de Parties contractantes dont les cadres juridiques et les arrangements institutionnels des AMCE offrent des possibilités de gestion participative, compte tenu des objectifs de ces AMCE.	11 États Parties contractantes à la Convention de Barcelone	Tous les États Parties contractantes à la Convention de Barcelone	Données officielles fournies par les Parties contractantes
Produit 1.2 : Les dispositifs de gouvernance pour les AMCP et les AMCE sont inclusifs et équitables	Nombre de Parties contractantes disposant de structures et de mécanismes de gouvernance (par exemple, une commission nationale ou autre) pour les AMCP établis et fonctionnels, qui facilitent une gouvernance inclusive et équitable.	11 États Parties contractantes à la Convention de Barcelone	Tous les États Parties contractantes à la Convention de Barcelone	Rapports nationaux Données officielles fournies par les

¹ Le SPA/RAC doit s'assurer que la base de données MAPAMED est élargie pour couvrir tous les indicateurs convenus dans ce Cadre d'évaluation et de suivi, et qu'elle inclut les zones côtières protégées.

	Nombre de Parties contractantes disposant de procédures et de mécanismes appropriés pour la participation efficace et/ou la coordination avec d'autres parties prenantes dans les processus AMCE.	11 États Parties contractantes à la Convention de Barcelone	Tous les États Parties contractantes à la Convention de Barcelone	Parties contractantes
Produit 1.3 : La coopération nationale, régionale, transfrontalière et intersectorielle pour l'établissement et la gestion des AMCP et des AMCE est renforcée	<p>Nombre de Parties contractantes disposant d'outils de coopération multisectorielle en place (par exemple, comités, consultations, accords, etc.) pour les AMCP ou les AMCE.</p> <p>Nombre d'accords de coopération transfrontalière pour les AMCP ou les AMCE.</p>	<p>11 États Parties contractantes à la Convention de Barcelone</p> <p>3 Accords</p>	<p>Tous les États Parties contractantes à la Convention de Barcelone</p> <p>5 Accords</p>	<p>Rapports nationaux</p> <p>Données officielles fournies par les Parties contractantes</p>
Produit 1.4 : Les cadres de planification et de gestion adaptatifs des AMCP et des AMCE qui anticipent, tirent des enseignements et réagissent aux changements dans la prise de décision, sont renforcés	<p>Nombre d'AMCP disposant de plans de gestion.</p> <p>% d'AMPC appliquant une gestion adaptative.</p> <p>% d'AMCE ayant mis en place des procédures flexibles pour garantir que les résultats du suivi, de l'évaluation, de la concertation et des multiples sources de connaissances sont utilisés pour informer les processus de gestion et de planification.</p>	<p>50% des AMCP</p> <p>50% des AMCP</p> <p>50% des AMCP</p>	<p>100% des AMCP</p> <p>100% des AMCP</p> <p>100% des AMCP</p>	<p>Base de données MAPAMED</p>
Résultat stratégique 2 : La couverture des AMCP augmentée grâce à l'expansion de systèmes robustes, écologiquement représentatifs et bien connectés d'AMCP				
Produit 2.1 : Les zones importantes pour la biodiversité et les services écosystémiques sont identifiées	Nombre de Parties contractantes ayant identifié des zones importantes pour la biodiversité et les services écosystémiques, afin d'informer le processus d'établissement des AMCP.	11 États Parties contractantes à la Convention de Barcelone	Tous les États Parties contractantes à la Convention de Barcelone	<p>Rapports nationaux</p> <p>Données officielles fournies par les Parties contractantes</p>

<p>Produit 2.2: La répartition des systèmes d'AMCP à travers la mer Méditerranée est équilibrée</p>	<p>La répartition déséquilibrée des AMCP entre les 4 sous-régions méditerranéennes (Mer Adriatique, Mer Égée - mer du Levant ; Mer Ionienne et Méditerranée centrale ; et Méditerranée occidentale) est réduite.</p> <p><u>Base de référence</u> : % de couverture en AMP par sous-région méditerranéenne² :</p> <p>Mer Adriatique : 4,8% Mer Egée - mer du Levant : 2,1% Mer Ionienne et Méditerranée centrale : 1,8% Méditerranée occidentale : 20,4%</p>	<p>La répartition déséquilibrée est réduite de 50%</p>	<p>La répartition est équilibrée</p>	<p>Base de données MAPAMED</p>
<p>Produit 2.3 : La couverture des AMCP dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale est augmentée</p>	<p>La couverture des AMP dans les Zones marines situées au-delà des juridictions nationales (ZAJN)³ est augmentée.</p> <p><u>Base de référence</u> : % de couverture des AMP dans les ZAJN : [moins de 1,85 %]⁴</p>	<p>La couverture des AMP dans la ZAJN est augmentée de 50%</p>	<p>La couverture des AMP dans la ZAJN est augmentée de 100%</p>	<p>Base de données MAPAMED</p>
<p>Produit 2.4 : Le nombre et la couverture des AMCP avec des niveaux de protection renforcés sont augmentés</p>	<p>% de couverture des zones de non-prélèvement (NTZ)⁵ dans les AMCE/AMCE.</p> <p><u>Base de référence</u> : % de la surface cumulée des zones d'accès interdit, de non-prélèvement ou de non-pêche⁶ : 0,04%</p>	<p>2%</p>	<p>5%</p>	<p>Base de données MAPAMED</p> <p>Rapports nationaux</p>
<p>Résultat stratégique 3 : Les AMCE marines et côtières de Méditerranée sont identifiées, reconnues et signalées en vue de la réalisation des objectifs mondiaux et régionaux pour l'après-2020</p>				

² Source: SPA/RAC et MedPAN, MAPAMED édition 2019.

³ L'étendue des ZAJN en Méditerranée dépend du nombre de ZEE déclarées par les États côtiers. Si tous les États côtiers déclarent leur ZEE, il n'y aura plus de ZAJN.

⁴ Chiffre à mettre à jour par le SPA/RAC sur les versions suivantes du projet de document (information demandée au Secrétariat Permanent de l'Accord Pelagos).

⁵ Les zones de non-prélèvement (NTZ) sont des zones géographiquement définies au sein des aires marines protégées qui n'autorisent pas la pêche, l'exploitation minière, le forage ou d'autres activités extractives.

⁶ Source : MedPAN : Base de données sur la gestion des AMP en Méditerranée, 2021.

<p>Produit 3.1 : Sensibilisation des Parties contractantes et des parties prenantes aux AMCE améliorée et orientations pour l'application des critères des AMCE fournies</p>	<p>Nombre de Parties contractantes ayant mis en place des processus d'identification des AMCE, en appliquant les orientations relatives à l'application des critères des AMCE.</p>	<p>11 États Parties contractantes à la Convention de Barcelone</p>	<p>Tous les États Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui n'ont pas atteint l'objectif des 30% uniquement par le biais d'AMCP</p>	<p>Rapports nationaux Données officielles fournies par les Parties contractantes</p>
<p>Produit 3.2 : Les AMCE sont identifiées, reconnues et signalées aux bases de données régionales et mondiales par les Parties contractantes et les organisations régionales</p>	<p>Surface des AMCE reconnues et signalées.</p>	<p>La surface des AMCE complète la surface des AMP à 15%</p>	<p>La surface des AMCE complète la surface des AMP à 30%</p>	<p>Base de données MAPAMED</p>
<p>Produit 3.3 : L'efficacité des AMCE identifiées est améliorée, notamment grâce à leur priorisation dans la planification spatiale marine intersectorielle</p>	<p>Nombre d'AMCE incluses dans les mesures de Planification spatiale marine (PSM) adoptées par les Parties contractantes. Nombre de projets visant à évaluer l'efficacité des AMCE.</p>	<p>3 AMCE 3 projets</p>	<p>6 AMCE 6 projets</p>	<p>Rapports nationaux Données officielles fournies par les Parties contractantes</p>
<p>Produit 3.4 : De nouvelles AMCE sont établies et les AMCE reconnues sont élargies</p>	<p>Document d'orientation pour la désignation, la reconnaissance et le signalement de futures AMCE Nombre de nouvelles AMCE établies</p>	<p>1 10 AMCE</p>	<p>-- 20 AMCE</p>	<p>Document d'orientation Base de données MAPAMED</p>
<p>Résultat stratégique 4 : Les AMCP sont gérées efficacement et leurs résultats en matière de conservation sont atteints</p>				
<p>Produit 4.1 : Toutes les AMCP ont adopté des plans de gestion adaptative, mis en</p>	<p>Les AMPC disposent de plans de gestion adaptative adoptés, mis en œuvre efficacement et révisés périodiquement.</p>	<p>50% des AMCP</p>	<p>100% des AMCP</p>	<p>Base de données MAPAMED</p>

œuvre efficacement et révisés périodiquement				
Produit 4.2 : Des ressources suffisantes et durables pour l'établissement et la gestion des AMCP en Méditerranée sont mobilisées	% d'AMCP où les contraintes financières ne menacent pas la capacité de gestion à atteindre les objectifs du site.	50% des AMCP	100% des AMCP	Base de données MAPAMED
Produit 4.3 : Capacités individuelles et institutionnelles de gestion des AMCP renforcées	% d'AMCP disposant d'un nombre suffisant de personnel dûment formé fourni par l'entité responsable. Nombre de Parties contractantes ayant mis en place des institutions pour les AMCP.	50% des AMCP 11 États Parties contractantes à la Convention de Barcelone	100% des AMCP Tous les États Parties contractantes à la Convention de Barcelone	Base de données MAPAMED Rapports nationaux Données officielles fournies par les Parties contractantes
Produit 4.4 : La surveillance et l'application de la loi dans les AMCP sont renforcées et assurées, et le respect des règles par les usagers est encouragé	% des AMCP faisant l'objet d'une surveillance régulière.	50% des AMCP	100% des AMCP	Rapports nationaux Base de données MAPAMED
Produit 4.5 : Le suivi des résultats de la conservation et l'évaluation de l'efficacité de la gestion sont renforcés dans l'ensemble du système d'AMCP	% d'AMCP disposant de protocoles de suivi régulier, identifiant des indicateurs biologiques, socio-économiques et concernant les menaces. % d'AMCP effectuant des évaluations régulières de l'efficacité de la gestion au niveau du site	50% des AMCP 50% des AMCP	100% des AMCP 100% des AMCP	Base de données MAPAMED
Résultat stratégique 5 : Actions et soutien aux AMCP et aux AMCE sont mobilisés				

<p>Produit 5.1 : Sensibilisation, compréhension et appréciation des valeurs et des menaces qui pèsent sur les AMCP et les AMCE, par les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales, le secteur privé, les jeunes et la société au sens large</p>	<p>Nombre de Parties contractantes disposant de stratégies de communication et de sensibilisation ciblées, indépendantes ou faisant partie d'autres activités nationales.</p> <p>Nombre de Parties contractantes ayant des programmes d'éducation comprenant les AMCP et les AMCE.</p> <p>% d'attitudes positives à l'égard des AMCP/AMCE parmi les différents groupes de parties prenantes.</p>	<p>11 États Parties contractantes à la Convention de Barcelone</p> <p>11 États Parties contractantes à la Convention de Barcelone</p> <p>30% d'attitudes positives à l'égard des AMCP/AMCE</p>	<p>Tous les États Parties contractantes à la Convention de Barcelone</p> <p>Tous les États Parties contractantes à la Convention de Barcelone</p> <p>60% d'attitudes positives à l'égard des AMCP/AMCE</p>	<p>Rapports nationaux</p> <p>Données officielles fournies par les Parties contractantes</p> <p>Enquête auprès des parties prenantes</p>
<p>Produit 5.2 : Le soutien politique à l'établissement et à la gestion des AMCP et à la conservation de la biodiversité est accru</p>	<p>% d'AMCP recevant régulièrement des fonds adéquats des budgets gouvernementaux pour leur gestion.</p> <p>Nombre de Parties contractantes qui prennent en compte les AMCP dans les évaluations d'impact environnemental (EIE) et les processus de planification spatiale.</p>	<p>50% des AMCP</p> <p>11 États Parties contractantes à la Convention de Barcelone</p>	<p>100% des AMCP</p> <p>Tous les États Parties contractantes à la Convention de Barcelone</p>	<p>Rapports nationaux</p> <p>Données officielles fournies par les Parties contractantes</p>
<p>Produit 5.3 : La contribution des AMCP et des AMCE aux objectifs de développement durable, à l'économie bleue, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, ainsi qu'à la société dans son ensemble, est reconnue et prise en compte</p>	<p>Nombre de Parties contractantes ayant intégré des considérations relatives aux AMCP/AMCE dans leurs plans et politiques nationales d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.</p> <p>Nombre de Parties contractantes ayant intégré des considérations relatives aux AMCP/AMCE dans leurs plans et politiques nationales pour la croissance durable de l'économie bleue.</p> <p>Nombre d'initiatives nationales de relations publiques et de sensibilisation en rapport avec les AMCP/AMCE visant l'ensemble de la société</p>	<p>11 États Parties contractantes à la Convention de Barcelone</p> <p>11 États Parties contractantes à la Convention de Barcelone</p> <p>1 par Partie contractante</p>	<p>Tous les États Parties contractantes à la Convention de Barcelone</p> <p>Tous les États Parties contractantes à la Convention de Barcelone</p> <p>2 par Partie contractante</p>	<p>Rapports nationaux</p> <p>Données officielles fournies par les Parties contractantes</p> <p>Médias produits (plateformes de médias sociaux, vidéos, etc.)</p>